

Rèf.: 317/REL Rome, 12 novembre 2013

PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF DU CCR MED

Le 23 mai 2013 à 10.30, dans la salle des réunions de l'Université de Malte, Valletta Campus, la réunion du Comité Exécutif a eu lieu pour débattre et statuer sur

l'ordre du jour suivant

- 1. Adoption du procès-verbal du Comité Exécutif de Rome (20 mars 2013)
- 2. Débat et approbation des modifications éventuelles aux Statuts, au Règlement Interne et aux Règles de Procédures des Groupes de Travail
- 3. Présentation de deux projets (SOCIOED et MyFish) par Voula Paraskevi Karacle, chercheur du HCMR
- 4. Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2013 et demandes d'adhésion reçues des nouveaux membres.
- 5. Mise à jour concernant la proposition de la CE pour une recommandation de la CGPM sur un plan de gestion pluriannuel pour la pêche des petits-pélagiques en Adriatique.
- 6. Mise à jour concernant le trialogue en cours pour la réforme de la PCP.
- 7. Divers.

Au lieu et à l'heure indiqués sont présents Mesdames et Messieurs: Giampaolo Buonfiglio, Mario Ferretti, Giovanni Basciano, Maria José Cornax, Juan Parera Molero, Stephen Brincat, Francis Caruana, Paul Piscopo, Oscar Sagué Pla, Sergio Schiavone, Esgleas Eusebi Pares, Andreina Fenech Farrugia, Marco Rinaldi, Rosa Caggiano, Paraskevi Karachle, Genaro Amigo Chouchiño, Giuseppe Demicoli, Marina Illuminati, Susana Sainz-Trapaga.

La présence des participants est également attestée par les feuilles de présence signées par tous les participants. Les feuilles de présence seront conservées aux actes. Le Président M. Giampaolo Buonfiglio assume la présidence de la séance et Mme Rosa Caggiano assure les fonctions de secrétaire.

Le Président Buonfiglio ouvre le travaux et souhaite la bienvenue aux participants et donne la parole à M. le Député Roderick Galdes, Ministre adjoint pour l'Agriculture et la Pêche, qui après avoir souhaité la bienvenue aux présents de la part du Gouvernement maltais, se félicite pour le document rédigé par le CCR MED concernant l'obligation des débarquement de tous les poissons pêchés dans la zone Méditerranéenne. Il encourage également tous les



participants à continuer à travailler de façon active afin de sauvegarder la mer Méditerranée et ses ressources. Le Président Buonfiglio remercie pour l'encouragement et souhaite que les Etats Membres et la Commission Européenne puissent prendre en considération les avis exprimés par le CCR MED.

Le Secrétaire Exécutif, avant de passer à l'approbation de l'o.d.j., propose d'ajouter un point concernant la consultation sur les filets dérivants, lancée par la CE.

La représentante d'OCEANA, demande la parole et exprime son avis sur une possible contribution de la part du CCR MED sur la consultation. On passe donc au point 8 de l'o.d.j.

VIII: Consultation CE sur les filets dérivants

Le Secrétaire informe qu'elle a reçu seulement la contribution d'OCEANA en matière et qu'elle a invité tous les membres (la date limite pour soumettre un document étant le 28 juin 2013) à envoyer des éventuelles contributions pour rédiger une position partagée. La représentante d'OCEANA informe que ils sont en train de participer à 3 consultations et qu'elle serait également intéressée à avoir un avis sur la consultation concernant les aides d'Etat vu que cela sera traité en automne.

Le Président informe que l'ACI Pesca (Alleanza delle Cooperative Italiane della Pesca, composée par AGCI Agrital, Federcoopesca- Confcooperative, Lega Pesca) est en train de rédiger un document conjoint, révélant déjà que la plupart des organisations italiennes ont déjà manifesté leur adversité à l'interdiction d'un engin comme les petits filets dérivants sans considérer l'impact socio-économique que cette interdiction pourra entraîner et par contre ils se disent favorable à la rationalisation dans l'utilisation de cet engin.

Le représentant du GKTS communique que ils expriment leur avis contraire à l'utilisation de tous les filets dérivants, y compris les petits filets-dérivants, cette position est également supporté par le Ministère Maltais.

Le représentant de Federcoopesca, prend la parole en précisant que il était préférable et opportun de clarifier ce que l'on veut entendre avec «petits filets-dérivants (par longueur ou par maillage), puisque les Associations italiennes expriment leur avis contraire à l'utilisation de filets dérivants avec une grande maille, mais elles expriment leur avis favorable à l'utilisation de filets dérivants avec des petites mailles comme par exemple, celles qui sont utilisées pour la pêche aux anchois.

La représentante d' OCEANA remercie le Prof. Ferretti pour sa participation en tant qu'expert en matière de filets dérivants ("ferrettare" en italien) et elle veut préciser que si un avis du CCR MED sera envoyé, il faudra prendre en considération également l'impact socio-économique.

Le Président propose de relancer une consultation écrite parmi tous les membres du CCR MED, vu la date imminente de la consultation, afin de rédiger un avis partagé qui sera exclusivement en anglais. Personne n'exprimant un avis contraire, le Président demande au Secrétariat de procéder.

I : Adoption du procès-verbal du Comité Exécutif de Rome (20 mars 2013)

Le procès-verbal est adopté avec quelques modifications: IVEAEMPA demande d'insérer la création du Groupe de Travail ad hoc pour les modifications des Statuts et du Règlement Interne en vigueur et il propose, avec l'avis favorable du WWF, de spécifier que le bilan 2012 a été adopté provisoirement. Le Secrétariat s'engage à transmettre



la certification du commissaire aux comptes aux membres du Comex, en précisant que cela pourrait être modifiée sur la base des décisions au sein de la CE. Le procès-verbal est adopté avec les modifications mentionnées. D'ailleurs, la représentant du WWF demande au Secrétariat de préciser le niveau d'implication du CCR MED dans les 3 projets pilotes (MAREFRAME; DISCATCH; TEMPO). Le Secrétaire rappelle à tous les participant que lors du COMEX précèdent, il n'y a pas eu de temps nécessaire pour illustrer dans les détails les 3 projets, mais que l'implication du CCR MED ne va pas entraîner des coûts supplémentaires et elle rappelle que sur le site web du CCR MED des diapositives qui montrent les projets sont disponibles.

Le représentant d'IVEAEMPA demande les modalités avec lesquelles le CCR MED participe à ces projets parce qui il estime que il serait souhaitable d'informer les membres du Comex avant l'adhésion.

Le Secrétaire précise que elle a informé le Bureau, et que les membres ont exprimé leur avis favorable à la participation à ces appels d'offres puisque pour les 3 projets, il n'y a pas eu le temps nécessaire pour informer tous les membres.

Le Président informe les participants sur les problèmes soulevés au cours de la dernière réunion INTERRAC concernant le fonctionnement et l'implication des CCR dans les appels d'offre et étant donné que la CE n'a pas encore clarifié certains aspects, le CCR MED a dûment informé la DG MARE, qui a autorisé la participation du CCR MED aux projets déjà mentionnés.

II: Débat et approbation des modifications éventuelles au Statuts, au Règlement Interne et aux Règles de Procédures des Groupes de Travail

Le Président rappelle à tous les participants que le but principal de ce Comex est celui de commencer à définir les possibles modification partagées du texte des Statuts et du Règlement Interne y compris des Règles de Procédure pour les Groupes de Travail. Tout comme déjà annoncé au Comex du 20 mars, il serait préférable la création d'un groupe d'experts juristes, avec au moins un expert italien, pour garantir la conformité des Statuts à la loi italienne en vigueur et conforme à la législation européenne. Le Président propose un calendrier possible pour atteindre à un texte partagé entre les membres du Comex, à présenter successivement aux membres de l'Assemblée Générale en 2014, pour l'envoyer dans un deuxième temps à la CE pour approbation finale.

Sur la base des contributions reçues de la part de di CEPRR, OCEANA, IFSUA, EAA, CNPMEM, FIPSAS/ FIPS MER, KGZS, ETF, IVEAEMPA, on commence à analyser les propositions de modification des articles des Statuts et du Règlement Interne reçues, recueillies et synthétisées par le Secrétariat et envoyées au membres du Comex. Après un long débat et d'autres intégrations et modifications, un premier projet d'amendements à apporter aux Statuts et au Règlement Interne a été rédigé(texte ci-joint).

III: Présentation de deux projets (SOCIOED et MyFish) par Voula Paraskevi Karacle, chercheur du HCMR

Le Président invite M.me Voula Karachle à présenter à l'aide des diapositives les deux projets à l'od.j.. Le but de cette présentation est celui d'encourager la participation du CCR MED surtout aux réunions du projet SOCIOEC pour améliorer l'interaction entre le groupe de travail ad hoc sur l'impact socio-économique du CCR MED et le partenariat du projet. Elle fait noter également que les réunions du projet seront 3, une réunion par an et que les coûts de



transport seront remboursés par le projet, elle espère donc que le CCR MED puisse nommer au moins 2 représentants qui puissent participer. Le représentant de l'IFSUA propose de nommer un membre représentant 1/3 et un représentant les associations des 2/3.

IV: Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2013 et demandes d'adhésion reçues des nouveaux membres

Le Secrétaire informe que les membres du CCR MED à l'heure actuelle sont 40 et que la procédure d'adhésion de Federconsumatori est terminée et que par conséquent elle demande l'accord final pour l'adhésion de cette association.

Personne n'exprimant d' avis contraire, l'adhésion de Federconsumatori au CCR MED est approuvée et on confirme son droit au siège attribué à une association de consommateurs au sein du Comex.

Pour ce qui concerne l'état des paiements des cotisation, 11 membres sont à l'heure actuelle insolvables et en considérant cette situation, avec l'accord du Bureau, une prorogation a été accordée pour l'année 2013. Dans le cas où le CCR MED ne recevra pas les cotisations qui manquent, le Secrétariat devra informer les membres des possibles changements au programme de travail adopté.

V: Mise à jour concernant la proposition de la CE pour une recommandation de la CGPM sur un plan de gestion pluriannuel pour la pêche des petits-pélagiques en Adriatique.

Le Président informe les participants sur les résultats de la session annuelle de la CGPM, qui a eu lieu récemment à Split, à laquelle la Vice-Présidente M.me Snezana Levstik a participé, et que pour des raisons personnelles n'est pas présente. La proposition de Recommandation de la CE sur le Plan de Gestion pluriannuel pour la pêche aux petits pélagiques dans l'Adriatique du Nord a été adopté, et cela a déjà été envoyée par le Secrétariat.

La représentante du WWF veut préciser qu'il s'agit du premier plan de gestion annuel de la CGPM et qu'elle estime que le CCR MED a donné son importante contribution au cours du GT3 créé ad hoc avant la session annuelle de la CGPM.

VI: Mise à jour concernant le trialogue en cours pour la reforme de la PCP.

Le Président informe les participants sur les travaux en cours dans le cadre du trialogue pour la réforme de la PCP. Il fait noter que sur la base des propositions récentes approuvées au sein du Conseil des Ministres UE, la composition du Comex des CCR (CC) pourrait être modifiée, et l'actuelle composition en 2/3 et 1/3 pourrait se transformer respectivement en 60% et 40% et que, par conséquent, les modifications aux Statuts devront tenir compte de ce nouveau scenario.

VII: Divers

Le représentant de la FNCCP demande de faire un effort au regard de communication et négociation avec les associations françaises, suite aux divergences récentes, qui ont eu lieu lors des élections du Bureau à Rome le 21 mars. Le Président assure qu'il est complètement disponible à relancer le dialogue et à trouver un point de réconciliation pour surmonter cette impasse.



La représentante du WWF prend la parole et demande des informations supplémentaires sur les rémunérations des coordinateurs des GT prévues pour l'année 2012. Le Secrétaire fait noter qu'au cours du Comex du 20 mars cette rémunération avait été proposée sur la base des disponibilités financières pour l'année 2012 et que il s'agissait d'une rémunération exceptionnelle qui pas nécessairement sera confirmée à l'avenir. La représentante du WWF fait noter que son association va transférer au CCR MED ce montant reçu en tant que libéralité.

Plus rien n'étant à débattre et personne ne demandant la parole, le Président remercie les participants et les interprètes. La séance est levée à 17.00.
